

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 15 août 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-08-167 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-08-168 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'août tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 15 août 2018 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juin et juillet
 - 3.1 Procès-verbal du 6 juin 2018
 - 3.2 Procès-verbal du 21 juin 2018
 - 3.3 Procès-verbal du 4 juillet 2018
 - 3.4 Procès-verbal du 23 juillet 2018
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 MRC d'Abitibi – Réponse du Fonds culturel pour le projet « Le cahier de musique de Delphine »
 - 4.2.2 MRC d'Abitibi – Réponse du Fonds culturel pour le projet « Projet héraldique phase 2 »
 - 4.2.3 MAMOT – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
 - 4.2.4 CPTAQ – Décision no. 415891
5. Administration
 - 5.1 Affectation de dépenses au fonds de roulement
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Embauche d'un ouvrier municipal
 - 5.4 Club Nature - Changement des signataires du compte bancaire
 - 5.5 Autorisation du virement des profits des activités dans le compte du 100^e
 - 5.6 Participation au projet de circuit du patrimoine religieux de Tourisme Amos-Harricana
 - 5.7 Participation au projet de Moment Factory de la Ville d'Amos inclut dans le parc thématique de la ressource hydrique
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure no.11-201807
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de juin et juillet

2018-08-169 3.1 Procès-verbal du 6 juin 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018.

Adoptée

2018-08-170 3.2 Procès-verbal du 21 juin 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2018.

Adoptée

2018-08-171 3.3 Procès-verbal du 4 juillet 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018.

Adoptée

2018-08-172 3.2 Procès-verbal du 23 juillet 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2018.

Adoptée

4. Correspondances :

2018-08-173 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 MRC d'Abitibi – Réponse du Fonds culturel pour le projet « Le cahier de musique de Delphine »

Mention est faite concernant la réponse de la MRC d'Abitibi à l'effet que le projet n'est pas admissible.

4.2.2 MRC d'Abitibi – Réponse du Fonds culturel pour le projet « Projet héraldique phase 2 »

Mention est faite concernant la réponse de la MRC d'Abitibi à l'effet que le projet n'est pas retenu considérant qu'au moment du dépôt de la demande, la phase 1 du projet n'était pas complétée.

4.2.3 MAMOT – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

Mention est faite concernant le versement de la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques de 4 486 \$.

4.2.4 CPTAQ – Décision no. 415891

Mention est faite concernant la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

5. Administration

2018-08-174 5.1 Affectation de dépenses au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de financer sur trois (3) ans les dépenses suivantes au fonds de roulement :

- L'achat du gyrophare pour la camionnette de service au montant de 467,02 \$;

- L'achat des outils pour souder au montant de 864,21 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-175 5.2 Adoption des comptes à payer

Comptes Juillet 2018

Comptes payés au courant du mois	
- SALAIRE ÉLUS	3 182,11 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	15 869,97 \$
TOTAL	19 052,08 \$

Comptes payés par ACCES D	
DESJARDINS SERVICE DE PAIE	FRAIS PAYES JUILLET 42,89 \$
ENERGIR	GAZ NATUREL JUIN 22,34 \$
	GAZ NATUREL JUILLET 18,04 \$
HYDRO-QUÉBEC	RUE JUILLET 137,06 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS QC juillet2018 5 698,60 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS CANADA juillet 2018 2 431,92 \$
TÉLÉBEC LTÉE	SYST. TEL JUILLET 30,84 \$
	TEL BUREAU JUILLET 344,38 \$
VISA DESJARDINS	CONSEIL, PERMIS, CYBERIMPACT, 1 395,93 \$
TOTAL	10 122,00 \$

Comptes payés par chèque	
- ABI-QUIP INC.	- RÉPARATION SOUFFLEUSE 2 021,82 \$
ADÉLAÏDE BOUCHARD	FOURMIS 50,00 \$
ALEXANDRE GODMER-CAMIRAND	DÉPLACEMENT FORMATION AGC 62,78 \$
	CELLULAIRE JUIN-JUIL-AOUT 60,00 \$
	CCU 30 JUILLET 2018 25,00 \$

ALEXANDRE LAMOTHE		
ANABELLE GAGNON	GUIDE PLANTE	200,00 \$
	ANIMATRICE ATELIER DIMANCHE	500,00 \$
ANDRÉ LABBÉ	SOUTIEN URBANISTE	273,64 \$
ANDRÉE-ANNE LACASSE	CUISINIÈRE	100,00 \$
ANNE-RENÉE JACOB	DÉPLACEMENT JUIN-JUIL	105,26 \$
	CELL ARJ JUIL-AOUT	80,00 \$
ANNIE DESROCHERS	CUISINIÈRE	100,00 \$
BEN DESHAIES INC.	PAPIER BRUN+PAPIER TOILETTE	62,79 \$
BERTRAND CRÉPEAULT	MUSICIEN	830,00 \$
BIGUÉ AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES JUILLET	117,27 \$
BOIS TURCOTTE LTÉE	PEINTURE PANIERS CEF	81,10 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	PAPETERIE	61,76 \$
	BATTERIE DE SECOURS ORDI VT	123,01 \$
	PAPIER PHOTO	22,94 \$
	PAPIER + TROMBONE	25,54 \$
	PAPIER+CARTABLES	139,88 \$
	PROBLÈME ORDI JUILLET	97,73 \$

CANADIAN TIRE	CADENAS, DRANO, GANTS	68,90 \$
	LEVIER, DISQUE, MEULE, TAPETTE	73,50 \$
	EXTINCTEUR, VERSEUR, GOUPIL	80,75 \$
	PIÈGES MOUCHES	25,24 \$
	HORLOGE+POWERBAR	42,51 \$
CLUB NATURE ST-MATHIEU-D'HARRICANA	VERS. 2 DE 3	494,00 \$
COOP IGA AMOS	PEPSI + SAC ORDURE	60,73 \$
COOP IGA OUEST-8228	5 À 7 VERO	112,95 \$
COOP NOVAGO (LA)	MÉLANGE MTQ-INTERSECTION	266,72 \$
	SEL À FOIN	13,75 \$
	TABLES PIQUE-NIQUE	220,73 \$
DAVE LANOIX	CUISINIER	100,00 \$
DAVID CHAMPAGNE	CAMP PRIMITIFS JUILLET	2 100,00 \$
DENIS AUDET	CCU 30 JUILLET 2018	25,00 \$
DIAN RIOUX	FOURMIS	50,00 \$
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	REPLACER BALLAST	156,83 \$
EMMANUELLE ROCH	FOURMI	50,00 \$
ESKA INC.	EAU JUILLET	832,00 \$
FLORENCE GÉLINAS	FOURMIS	50,00 \$
	CONTRIBUTION 2018	350,00 \$

FONDATION OLO		
GABRIEL LEMAY	LOCATION CAMION EAU JUIN	210,00 \$
GO-ÉLAN	SUPPORT A VÉLOS	728,77 \$
H2LAB INC.	ANALYSES PRIVÉES+EFFLUENT JUIL	120,72 \$
	ANALYSE COLIFORME JUIN	28,74 \$
	ANALYSES PRIV.+EAUX USÉES JUIN	113,26 \$
	ANALYSE JUILLET	138,55 \$
JACQUES BÉLANGER	GUIDE CHAMPIGNONS	100,00 \$
JEREMY LAVOIE	BOTTE JEREMY	150,00 \$
JOSÉE BLAIS	CUISINIÈRE (LUNCH DU SAMEDI)	100,00 \$
JULIE-ANN ROBIN	FOURMIS vendredi	50,00 \$
	FOURMIS samedi	50,00 \$
KIWI CRÉATION	NOM DE DOMAINE PAVILLON	34,44 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	ASS. COLLECTIVE AOUT	849,37 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES	COLLECTE ORGANIQUE	328,14 \$
LOCATION LAUZON AMOS	COURROIE TRACTEUR PELOUSE	104,62 \$
	LOCATION BBQ	192,47 \$
	POLISSEUSE SSOL	272,90 \$
	BLEU POUR TOILETTE	68,88 \$
LOCATION ÉLITE INC.	LOCATION CAMION EAU JUILLET	227,88 \$
LOUISE MAGNAN	GUIDE CHAMPIGNONS	100,00 \$
M&M NORD-OUEST INC.	LUNETTE POUR TORCHE	9,19 \$
	PINCE+GANTS CAOUTCHOUC TORCHE	68,91 \$
MANON THIBEAULT	PRODUITS MENAGERS	27,05 \$
	PLONGEUR	50,00 \$
MANUEL GAGNON	GUIDE SURVIE	100,00 \$
MANUEL OFFROY	CCU 30 JUILLET 2018	25,00 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	BOIS POUR QUAI	117,16 \$
MICHELLE ST-AMANT	PLANTES POUR AMÉNAGEMENT	144,69 \$
NANCY MARCOTTE	CUISINIÈRE	100,00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	COUTEAU + BOULON JUILLET	350,11 \$
	NIVELEUSE AOUT	7 473,38 \$
PAVAGE ABITIBI	EMPRISE ROUTE 109	11 267,55 \$
	INTER.109 LANOIX-EGLISE FISSUR	26 335,03 \$
PETITE CAISSE	PETITE CAISSE CEF	840,00 \$
PETRONOR INC.	DIESEL 17/07	704,96 \$
	DIESEL 30/07	6 122,36 \$
	RÉSERVOIR ESSENCE	5 087,64 \$
	JAUGE	45,94 \$

PLOMBERIE LES ESKERS	DÉBLOQUER ÉGOUTS	569,13 \$
PLOURDE NATHALIE	CLUB NATURE	100,00 \$
POSTES CANADA	MEDIAPOST JOURNAL JUIN+BOTTIN	82,50 \$
	MEDIAPOST JOURNAL AOUT	43,55 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	CAMION 02 + TONDEUSE	122,81 \$
	CAMION 02 + TONDEUSE	190,00 \$
	CAMION 02 + TONDEUSE	109,13 \$
	CAMION 01 JUILLET	53,64 \$
	ESSENCE JUILLET CAMION 01	100,84 \$
RICHARD LAMOTHE	ÉPICERIE SURVIE JUILLET	89,15 \$
ROGER BOULIANNE	DÉPLACEMENT JUIN	12,90 \$
	CELLULAIRE JUIL-AOUT	80,00 \$
ROGER LARIVIERE	GUIDE CHAMPIGNONS	200,00 \$
SANIMOS INC.	COLLECTE AOÛT	9 115,60 \$
	LOCATION ESKA AOUT	247,20 \$
SEAO-CONSTRUCTO	SEAO-ADDENDA FRAIS SUPPL	9,00 \$
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ JUILLET	349,87 \$
SOCAN	SOCAN AVRIL-JUIN	36,47 \$
SOLANGE OFFROY	FOURMIS	50,00 \$
SOLSTICE LANOIX	FOURMIS	50,00 \$
STEPHAN LAVOIE	SÉCURITÉ	50,00 \$
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE	INVENTAIRES	2 977,85 \$
	HONORAIRES JUILLET	150,90 \$
SÉBASTIEN GREFFARD	TRANSFERT VHS 75E	105,40 \$
SÉBASTIEN MORAND	CCU 30 JUILLET 2018	25,00 \$
VÉRONIQUE TRUDEL	REMORQUE POUR VTT	350,00 \$
	ACCOMPAGNATEUR SURVIE JUILLET	300,00 \$
	DÉPLACEMENT JUILLET	8,60 \$
	RENCONTRE 4H	8,50 \$
WILLIAM PACK	FOURMIS	50,00 \$
TOTAL		88 789,88 \$
GRAND TOTAL		117 963,96 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la deuxième partie des comptes payés et à payer du mois de juillet pour un total de 117 963,96 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-176 5.3 Embauche d'un ouvrier municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'engager monsieur Denis Coulombe à titre d'ouvrier municipal, permanent à temps plein selon les conditions établies.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-177 5.4 Club Nature - Changement des signataires du compte bancaire

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Trudel n'est plus à l'emploi de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit mandater sa remplaçante à titre de signataire du compte bancaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de mandater madame France Brochu-Proulx comme signataire autorisée au compte bancaire du Club Nature de St-Mathieu, en remplacement de madame Véronique Trudel.

Adoptée

2018-08-178 5.5 Autorisation du virement des profits des activités dans le compte du 100^e

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le virement des profits de l'évènement Champignons en fête 2017 au montant de 384,27 \$ vers le compte bancaire du comité du 100^e.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-179 5.6 Participation au projet de circuit du patrimoine religieux de Tourisme Amos-Harricana

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, Tourisme Amos-Harricana, désire réaliser le projet Circuit du patrimoine religieux;

CONSIDÉRANT QUE cette action est à prioriser dans le Plan de développement et de marketing touristique 2014-2018 de la MRC d’Abitibi et que ce projet fait partie intégrante du Parc thématique de la ressource hydrique et qu’il rassemble 14 municipalités et 17 églises;

CONSIDÉRANT QUE ce projet met en valeur le patrimoine bâti, matériel et humain en lien avec toute forme de religion et que les moyens pour promouvoir ce produit sont, une application mobile, de la vidéo et des photos pour appuyer les textes, une carte, une œuvre d’art (cloche géante avec panneau d’interprétation) servant de fil conducteur uniforme pour un coût de projet global de 106 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, ledit organisme souhaite obtenir de l’Entente de partenariat en tourisme son appui financier de 23 674 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, les municipalités participantes doivent émettre une mise de fonds de plus ou moins 21 755 \$ au total;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de participer au projet de TOURISME AMOS-HARRICANA et d’émettre un chèque postdaté en date du 1^{er} janvier 2019 au montant de mille trois cent cinq dollars (1 305 \$) conditionnellement à ce que l’organisme rassemble les fonds nécessaires à la réalisation du circuit sur le patrimoine religieux pour l’été 2019.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-08-180 5.7 Participation au projet de Moment Factory de la Ville d’Amos inclut dans le parc thématique de la ressource hydrique

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos, est mandatée pour voir à l’accueil à la promotion et au développement touristique sur le territoire de la MRC d’Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos souhaite réaliser le projet de Parc thématique de la ressource hydrique, plus précisément les projets de Moment Factory et qu’elle a indiqué au ministère du Tourisme qu’elle allait soutenir le financement des projets le temps de la réception de toutes les subventions;

CONSIDÉRANT QUE pour la subvention du ministère du Tourisme, la Ville d’Amos doit démontrer que les municipalités participantes mettront une mise de fonds de 10 % plus les taxes non remboursables et des intérêts sur emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette subvention, les municipalités participantes doivent émettre une mise de fonds de plus ou moins 696 526 \$ \$ au total sur un projet global de 5 572 212 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la présentation de l’estimation budgétaire du projet, la Municipalité manque d’information pour se positionner ;

CONSIDÉRANT les incertitudes et les imprécisions du projet qui ont une influence sur la charge de travail estimée et le manque de ressources humaines à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de ne pas adhérer au projet dans le contexte actuel.

Adoptée

6. Urbanisme

2018-08-181 6.1 Demande de dérogation mineure no. 11- 201807

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 4 003 985 et 4 003 990, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire recevoir l'autorisation de construire son garage à 3,36 mètres de la marge arrière ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille de spécification VC-2 du règlement de zonage no. 226, la marge de recul arrière d'un bâtiment secondaire doit être de quinze (15) mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière est fixée à quinze (15) mètres en raison de la présence d'une bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE les lots touchés par cette demande sont des lots extra riverains et n'ont pas été dissociés de la zone de villégiature ayant une bande riveraine à protéger ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 30 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière du garage et de fixer celle-ci à deux (2) mètres comme il est généralement admis ailleurs sur le territoire.

Adoptée

6. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2018-08-182 9. Levée de la séance

À 20 h 47, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière